

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 16/2022 du 02 mai 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LE DEFIBRILLATEUR.COM POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité de procéder à l'achat d'un défibrillateur pour la mairie afin de répondre à l'obligation légale pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie,

Vu la proposition de LE DEFIBRILLATEUR.COM en date du 30 décembre 2021,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé le 29 avril 2022, un marché de fournitures avec LE DEFIBRILLATEUR.COM pour l'achat d'un défibrillateur au prix de 2 114 euros HT comprenant le défibrillateur et son armoire, une paire d'électrodes pédiatriques et un forfait de 630 euros HT pour 5 ans pour le changement des consommables et la maintenance du matériel.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 02 mai 2022

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance